



**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

La collectivité, Mairie de PLUMELIAU-BIEUZY – Place du Général de Gaulle, 56930 PLUMELIAU-BIEUZY, représentée par la Directrice du Pôle Jeunesse, Audrey LE GUENNEC

ET (le jeune)

Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Date validité de la convention : du 01 septembre 2022 au 31 août 2023.

Adultes référents : Audrey LE GUENNEC, directrice du Pôle Jeunesse et Gaëtan BRACQ, adjoint.

**Document à retourner au Pôle Jeunesse  
dès la fin de la première action de l'année en cours.**

Chaque partie certifie avoir pris connaissance de la convention et s'engage à la respecter.

**Signatures**

Le jeune

Le responsable légal

La Directrice du Pôle Jeunesse

## Convention Chantiers Loisirs Citoyens 2022-2023

### Objectifs éducatifs :

- Favoriser le développement de l'autonomie, dans le respect des besoins et caractéristiques de la tranche d'âge.
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté.

### Objectifs pédagogiques du projet :

- Permettre aux jeunes d'être plus autonomes en leur donnant la possibilité de « financer » une partie de leurs loisirs.
- Impliquer les jeunes dans la vie de leur commune et de leur territoire.
- Permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances manuelles et techniques tout en étant encadrés par des personnes compétentes et qualifiées.

**Le projet :** Les jeunes de 8 à 17 ans réalisent des actions (travaux, aide pour une manifestation ...) en échange d'un crédit pouvant être utilisé pour financer des activités ou dans des commerces et associations de la commune conventionnés.